

nous devrions continuer, estimons-nous, de rappeler à l'Afrique du Sud qu'elle a charge du Territoire en vertu d'un mandat international et qu'elle doit rendre compte de son administration aux Nations Unies.

Les Nations Unies devraient tenter de nouveau d'amorcer des négociations plutôt que de réclamer des sanctions ou de menacer d'user de la force. Bien que l'expérience des années passées n'ait pas été encourageante, l'Assemblée ne devrait pas fermer la porte à de nouveaux efforts en vue d'en arriver à une entente avec le gouvernement d'Afrique du Sud en ce qui regarde l'avenir du Sud-Ouest africain.

Nous ne devrions pas non plus perdre de vue l'importance et la portée du jugement que rendra la Cour internationale de justice au cours des mois à venir. Enfin, les Nations Unies doivent continuer de tendre leurs efforts en vue de permettre à la population du Sud-Ouest africain de se prévaloir de l'auto-détermination, et d'accéder à l'Indépendance si c'est là leur désir. L'aide que pourraient apporter les Nations Unies au Sud-Ouest africain serait des plus puissantes surtout en matière d'éducation et dans les domaines techniques où l'action des institutions spécialisées se ferait directement sentir, si l'on obtenait le concours bienveillant du gouvernement de l'Afrique du Sud.

Pour le cas où l'on confierait au Comité des Dix-Sept la mission de suivre de façon continue les événements dans le Sud-Ouest africain, ma délégation espère que l'Assemblée encouragera ce Comité à entrer en contact avec le gouvernement d'Afrique du Sud, et à rechercher toutes les occasions possibles d'établir des relations suivies avec les autorités sud-africaines, dans l'espoir d'amener celles-ci à se rendre compte de la très vive inquiétude, que ressent l'opinion publique à travers le monde, à l'égard de la tournure des événements dans le Sud-Ouest africain.